



PROFONDEVILLE

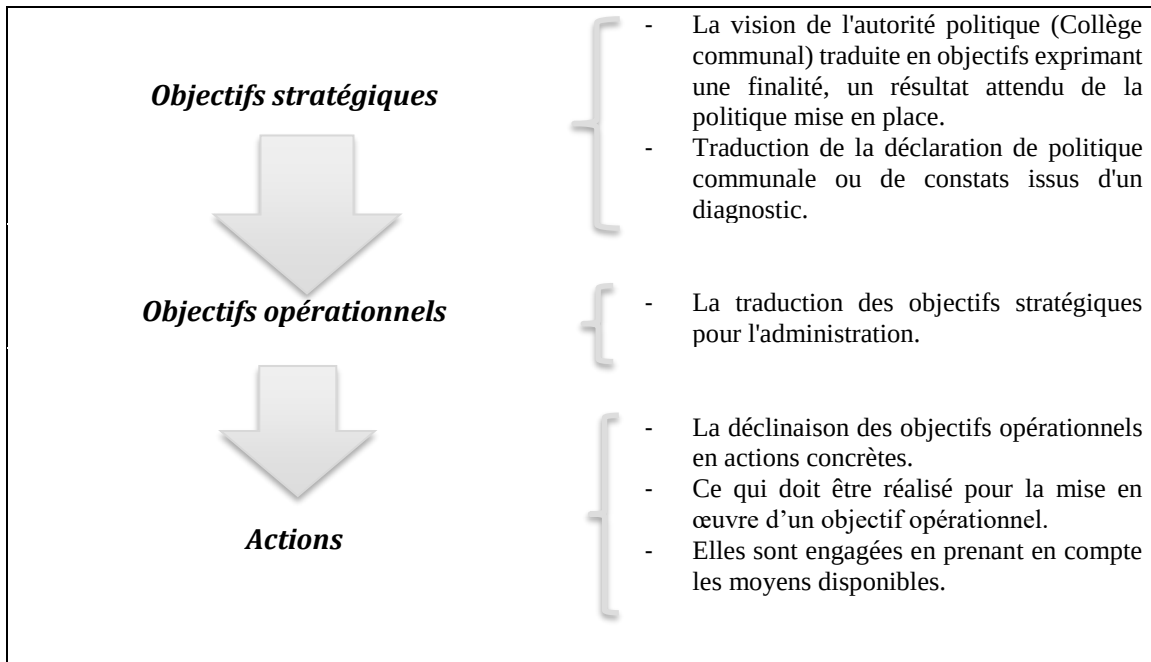
COULEURS NATURE

Programme Stratégique Transversal
"PST"
Législature 2024-2030

Note d'accompagnement

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), le Programme Stratégique Transversal (PST) constitue un outil de gouvernance pluriannuel pour la période 2024-2030 (comme pour la législature précédente). Il traduit la vision politique du Collège communal en objectifs stratégiques, opérationnels et en actions concrètes. Cette note a pour but d'accompagner la présentation du PST et de préciser le cadre, les ambitions et la méthodologie adoptée.

Selon la législation, il est décrit comme *“un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu’il s’est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d’objectifs opérationnels, de projets et actions (...)”*.



1. Cadre général

Le PST s'inscrit dans la continuité des législatures précédentes et repose sur une logique de pilotage stratégique, de transversalité et d'évaluation continue. Il vise à renforcer l'efficacité administrative, à améliorer la qualité des services rendus aux citoyens et à préparer la commune aux défis futurs. Il vise également à donner une vue, au citoyen, sur l'action communale.

Il convient de rappeler que le PST ne reprend pas l'ensemble des missions de la commune. Les activités régaliennes et la gestion courante, qui demeurent primordiales pour les citoyens, continuent naturellement à être assurées au quotidien par les services communaux. Le PST se veut avant tout une vision globale et transversale, au service de notre « client » : le citoyen, le monde associatif, le monde entrepreneurial, notre territoire et son cadre de vie....

2. Objectifs et vision transversale

Les objectifs du PST sont multiples :

- Définir une vision politique claire pour la période 2024-2030.
- Traduire cette vision en axes stratégiques et en objectifs opérationnels réalistes.
- Décliner ces objectifs en projets et actions concrètes.
- Mettre en place un suivi et une évaluation régulière pour ajuster la stratégie en fonction des contraintes, du contexte et des opportunités.

Par ailleurs, le PST 2024-2030 encourage la transversalité entre services, la participation du citoyen et la coopération avec les acteurs locaux. Il met l'accent sur l'adaptation continue face aux évolutions sociétales, économiques, environnementales et technologiques.

3. Méthodologie

Le PST est le résultat d'un travail collaboratif associant le Collège communal et l'administration (et notamment le Comité de Direction).

Avant d'en arriver au PST en tant que tel, le Comité de Direction est parti de la déclaration de politique communale, adoptée en séance du Conseil communal du 13 janvier 2025, afin de la traduire en un PST structuré selon les trois niveaux prévus (stratégique, opérationnel et actions).

Sur base d'une proposition initiale, le Collège communal a pu formuler ses observations et remarques, ce qui a permis d'aboutir, in fine, au document présenté au Conseil communal pour prise d'acte.

Les axes stratégiques définis guideront les choix politiques et administratifs durant toute la législature.

Il est aussi important de souligner que le PST n'est pas une charge de travail supplémentaire pour l'administration, mais bien un fil conducteur. La plupart des actions prévues auraient été engagées indépendamment du PST, mais ce dernier leur donne une cohérence et un cadre structuré. Le Comité de Direction assurera le suivi régulier de la mise en œuvre et en fera rapport au Collège communal. Le document n'a pas vocation à revenir devant le Conseil communal avant l'évaluation de mi-législature, moment où un état des lieux permettra d'ajuster la stratégie en fonction des opportunités et des contraintes.

Au niveau chronologique, c'est ainsi qu'il faut voir les choses :

*Élections → Déclaration de Politique Communale → définition de la méthode PST → Définition des enjeux stratégiques → Déclinaison en objectifs opérationnels et actions par le CoDir → Echanges entre le CoDir et le Collège → Validation par le Collège → **Présentation au Conseil communal (ce jour)** → Suivi par les agents et le Comité de direction → Actualisations nécessaires en fonction de l'actualité/ des opportunités / des contraintes → Évaluation mi-législature (2027) → Évaluation finale (2030).*

4. Cadre financier

Il ne peut être question de plans, de stratégies et d'actions à maintenir ou à mettre en œuvre sans ressources humaines, matérielles et/ou techniques. Le PST 2024-2030 s'inscrit donc dans un cadre financier qui doit respecter le principe d'équilibre entre les besoins et les ressources financièrement disponibles.

A cet égard, l'incertitude financière qui pèse sur les pouvoirs locaux n'a fait que croître au cours de ces dernières années au rythme des crises successives et d'un certain manque de soutien des Autorités supérieures face notamment aux enjeux des 4P (charges de Police, Pompiers, Précarité et Pensions).

Depuis 2023, notre commune s'est inscrite de façon revendicative dans le plan régional Oxygène ce qui lui a permis de bénéficier d'aide ponctuelles (à rembourser) visant à préserver la population d'une hausse fiscale et maintenir le niveau de service/activité de la commune. A priori, le mécanisme oxygène prendra fin en 2026.

Dans ce contexte, le degré et la vitesse de réalisation du présent PST sera tributaire du contexte financier dans lequel notre commune (et son CPAS, ses zones de police et de secours) évoluera à court et moyen termes.

Ce n'est donc qu'au travers des informations budgétaires qui seront répercutées au sein des budgets, exercices après exercice, que la mise en œuvre du PST pourra s'envisager avec plus ou moins d'intensité.

Personne ne s'y trompera à la lecture du PST (qui traduit la DPC), le contexte financier actuel ne permet pas d'envisager de grands projets d'envergure mais plutôt :

- de poursuivre la modernisation et la rénovation du patrimoine communal (bâtiments, voirie, outillages des services) en tenant compte notamment des enjeux de transition énergétique et écologique ;
- de répondre aux enjeux de communication et participation citoyenne ;
- d'améliorer la qualité des services à rendre ;
- de favoriser le vivre-ensemble et le cadre de vie « couleur nature » de l'entité

Conclusion

Le PST 2024-2030 est une feuille de route qui reste ambitieuse malgré les obstacles à surmonter. Il reflète la volonté du Collège communal de répondre aux attentes des citoyens tout en assurant une gestion responsable et durable, dans un contexte financier véritablement délicat et qui n'est pas à sous-estimer.

Le PST sera évalué régulièrement et ajusté selon les besoins, dans un esprit de transparence et de coopération.